

Pôle sanitaire social

Direction enfance famille
Service de l'aide sociale à l'enfance
13, rue Marchand Saillant
CS 70541 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 00

☎ 02 33 81 60 94

@ pss.ase@orne.fr

**ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT
d'autorisation de fonctionnement
d'une unité d'accueils alternatifs
gérée par la Croix-Rouge Française, gestionnaire
de la MECS des Petits Châtelets**

Reçu en Préfecture le : 15 décembre 2022

Publié en ligne le : 15 décembre 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

VU la délibération n°3.016 du Conseil départemental du 25 mars 2022 portant prorogation du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2017-2021, jusqu'au 31 juillet 2023,

VU l'arrêté d'habilitation de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) en date du 15 octobre 2013,

VU l'arrêté de diversification d'activité de la MECS des Châtelets en date du 4 juillet 2016,

VU l'arrêté du 25 octobre 2018 de création et de tarification d'une unité d'accueils alternatifs,

VU l'arrêté du 20 juin 2019 d'autorisation de fonctionnement d'une unité d'accueils alternatifs,

VU l'arrêté du 29 janvier 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'une unité d'accueils alternatifs,

VU l'arrêté du 24 janvier 2022 portant autorisation de fonctionnement d'une unité d'accueils alternatifs gérée par la Croix-Rouge Française, gestionnaire de la MECS des Petits-Châtelets jusqu'au 31 décembre 2022,

VU la proposition de création d'une unité d'accueils alternatifs, déposée par la Croix-Rouge française, gestionnaire de la MECS des Petits Châtelets, en septembre 2018,

VU la nécessité de prendre en charge de manière différente, les jeunes présentant des difficultés complexes et/ou multiples,

VU la visite de conformité effectuée sur site le 5 octobre 2018,

VU la seconde visite de conformité effectuée sur site le 12 mars 2019,

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de l'autorisation de fonctionnement d'une unité d'accueils alternatifs

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 22 octobre 2023, la Croix-Rouge française, gestionnaire de la MECS des Petits Châtelets, est autorisée, à gérer une unité d'accueils alternatifs de 4 places pour des jeunes confiés au Conseil départemental de l'Orne, âgés de 6 à 18 ans, présentant des difficultés complexes et/ou multiples.

Article 2 : L'unité d'accueils alternatifs est située au lieu-dit « La Bouverie d'Aché » à Valframbert (61250).

Article 3 : Les 4 places sont réparties de la manière suivante : 2 places pour des jeunes en situation complexe, 1 place d'accueil-relais pour des jeunes accueillis en familles d'accueil, 1 place d'accueil-relais pour des jeunes accueillis en établissements.

Article 4 : Cette unité fonctionnera par le biais d'une dotation globale, dont le montant mensuel sera déterminé en janvier 2023.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié, sous pli recommandé avec accusé de réception, à la direction de la MECS des Petits Châtelets.

Article 7 : Le Directeur général des services du Département de l'Orne, la Directrice de la MECS des Petits Châtelets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ALENCON, le 15 DEC. 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Le Directeur général des services

Gilles MORVAN

Un recours contentieux à l'encontre du présent arrêté peut être exercé auprès du Tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication de la décision sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne (www.orne.fr). Le tribunal peut être saisi par voie postale (Tribunal Administratif de Caen 3 Rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 CAEN cedex 4), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr